



**Objectivité de la presse tunisienne : stratégies discursives et
contraintes contextuelles**

**Objectivity in Tunisian press: discursive strategies and
contextual restraints**

Dr Jamil Ghouaidia

Université de Gafsa, (Tunisie),
ghouaidia.jamil@gmail.com

Date de réception : 17J/01/23 Date d'acceptation: 12/02/23 Date de publication : 02/05/23

Résumé

Notre contribution cherche à interroger la question de l'objectivité dans le discours de la presse tunisienne d'expression française. Ainsi, en Tunisie, après la révolution de 2011, la presse est devenue plus libre et plus diversifiée. Cependant, la question de l'objectivité dans la presse tunisienne reste un sujet de préoccupation majeure pour de nombreux journalistes, experts et citoyens. Le présent travail s'inscrit dans le cadre de l'analyse du discours. Nous tenterons dans un premier temps d'aborder l'impact de la nouvelle conjoncture sur la norme d'objectivité. Nous traiterons dans un deuxième temps les outils linguistiques permettant de créer un effet d'objectivité dans la presse comme le discours rapporté et l'effacement énonciatif. Nous nous attarderons finalement sur les retombées éthiques et déontologiques de l'objectivité journalistique. Nous allons partir de l'hypothèse selon laquelle le nouveau contexte, favorable à la liberté d'expression, est susceptible d'influencer les pratiques journalistiques dans le sens d'une objectivation du discours.

Mots-clés: discours de presse tunisienne, objectivité, stratégies d'objectivation, normes déontologiques et éthiques.

Abstract

Our contribution seeks to interrogate the question of objectivity in the discourse of the French-speaking Tunisian press. Thus, in Tunisia, after the 2011 revolution, the press has become freer and more diversified. However, the issue of objectivity in the Tunisian press remains a major concern for many journalists, experts and citizens. The present work is part of the discourse analysis. We will first try to address the impact of the new situation on the standard of objectivity. We will then deal with the linguistic tools used to create an effect of objectivity in the press, such as reported speech erasure. Finally, we will focus on the ethical and deontological implications of journalistic objectivity. We will start from the hypothesis

that the new context, favourable to freedom of expression, is likely to influence journalistic practices in the direction of an objectification of discourse.

Keywords: Tunisian press discourse, objectivity, objectification strategies, ethical and deontological standards.

Introduction

Le discours de la presse francophone tunisienne est en train de vivre le passage d'un régime de propagande et de promotion de pouvoir à un régime d'information (Touati 2012). Ce passage concorde avec un contexte sociopolitique caractérisé par la fin d'un régime de censure et la mise en place d'une période de transition politique marquée par la liberté de presse et d'expression. La presse tente, dans cette nouvelle conjoncture, de se redéfinir, de trouver sa place dans la parole sociale (Ben Rejeb, 2001) et de s'imposer comme un discours sérieux (Charaudeau, 2005) exerçant par là sa fonction civique qui consiste à informer le citoyen de la façon la plus objective possible (Ringoot, 2014). L'objectivité représente l'un des nouveaux paramètres auxquels le discours journalistique doit répondre pour intéresser le lecteur qui s'abreuve à diverses sources d'information, et ce, dans le but de gagner sa confiance. Toutefois, aborder la question de l'objectivité dans ce contexte de profondes mutations et fluctuations semble une tâche ardue. Pourtant, on assiste à des tentatives de réforme et d'organisation du domaine médiatique dans le sens d'objectiver les discours produits.

Le présent retour épistémologique sur la problématique de l'objectivité s'inscrit dans le cadre de nos études sur l'analyse du discours journalistique tunisien. Nous tenterons, dans un premier temps, d'explicitier l'articulation entre le contexte sociopolitique tunisien et l'émergence de l'objectivité comme un credo qui devrait commander le discours journalistique. Puis, dans un second temps, nous essayerons d'éclaircir, à partir de l'exploration d'une dizaine d'articles s'inscrivant dans la rubrique politique du quotidien tunisien le Temps (2011), les traces discursives de ce changement. Il s'agit de vérifier les stratégies énonciatives déployées pour objectiver le discours de presse. Finalement, nous interrogerons la problématique de l'objectivité journalistique d'un point de vue déontologique et éthique.

1. Contraintes contextuelles et objectivité

Les contraintes contextuelles pèsent sur toute sorte de parole sociale. La parole journalistique est perméable à tout changement dans la société et subit l'influence directe de ce qui surgit sur la scène publique. Cette thèse a la force de l'évidence. Elle nous invite à examiner le lien entre le contexte, comme un paramètre extralinguistique et l'objectivité comme une stratégie discursive visant à verbaliser le monde à l'abri de l'émotionnel et du subjectif de celui qui produit l'énoncé journalistique.

1.1. La notion du contexte

Il n'est pas aisé d'aborder la question de l'objectivité du discours de presse en faisant fi du contexte dans lequel il se produit. Qu'il soit linguistique (c'est-à-dire, l'ensemble des discours environnants) ou non linguistique (comme le cadre culturel, sociopolitique, etc.) le

contexte est considéré comme une entrée principale pour vérifier et examiner la présence ou l'absence de l'objectivité dans la presse. Le contexte représente, à côté de son aspect linguistique et non linguistique, un système de référence qui permet de repérer la place du discours journalistique dans l'ensemble des discours médiatiques produits. En effet, les textes journalistiques, et comme le développe Bolivar (2007), « se construisent dans des contextes précis et ils ne peuvent être étudiés hors de ces contextes ».

Il découle de ce bref survol de la notion que l'examen de l'objectivité dans le discours de la presse ne doit pas se passer des circonstances sociopolitiques. Nous devons prendre en considération l'ensemble des contraintes contextuelles qui interviennent dans le processus de sa construction. En partant de ces présupposés théoriques, nous avons choisi de revenir sur la problématique de l'objectivité journalistique dans une période de transition politique marquée par la liberté, parfois excessive, d'expression et de la presse : il s'agit d'analyser un ensemble d'articles d'un journal qui se présente comme indépendant et non partisan¹⁴. Nous interrogerons le rapport entre l'objectivité comme une norme qui doit régir l'information journalistique et le contexte de transition qui favorise, en principe, la production d'une information neutre et libre.

Définition de l'objectivité

Avant de montrer le rôle que joue le contexte dans la production des discours journalistiques objectifs, nous allons nous attarder, tout d'abord, sur une définition opératoire du concept « objectivité ». Cette définition nous servira d'appui pour l'examen attentif de l'objectivité journalistique et ses manifestations linguistiques.

Le concept « objectivité » se définit différemment en fonction des champs d'application (philosophie, sociologie, ethnométhodologie, etc.). Nous allons nous intéresser, dans cette étude, à celle qui se rapporte à la nature du langage utilisé pour verbaliser les faits politiques. Bien que nous ne disposions pas d'une définition linguistique exhaustive et suffisante du terme, certains analystes de discours (Patrick Charaudeau, Roseline Koren, Alain Rabatel, etc.) l'envisagent sous des appellations différentes. Nous allons adopter dans la présente étude la conception de Charaudeau (2005) qui nous semble la plus adéquate. Ainsi, ce dernier, quitte à être tautologique, la définit sommairement comme l'absence de subjectivité dans le langage utilisé. Il s'agit de l'emploi d'un discours dilué des traces de la personne qui parle. Autrement dit, il s'agit, pour nous, de voir si le discours de presse utilisé pour rapporter les faits politiques fait une place à la subjectivité du journaliste, et ce, par l'examen de quelques modalités qui nous semblent pertinentes tel l'effacement énonciatif, des différentes techniques de l'insertion du discours autre et la prise en charge énonciative pour ne citer que ces stratégies.

Contexte de transition et objectivité journalistique: quel rapport ?

Repenser le lien entre le contexte de transition démocratique que vit la Tunisie depuis les événements de 14 janvier 2011 et l'émergence de l'objectivité dans la sphère médiatique rejoint un postulat fondamental en analyse du discours selon lequel nous ne pouvons analyser le discours de la presse sans nous demander de la situation dans laquelle il est construit. Il s'agit d'interroger le rapport entre les énoncés journalistiques et, en particulier, leur degré

¹⁴Nous avons choisi de travailler sur le journal quotidien « *Le Temps* ». Ce quotidien tunisien d'expression française se présente comme indépendant. Notre travail porte essentiellement sur les deux rubriques : politique et société pour la période allant de 14 janvier jusqu'à la fin de 2011.

d'objectivité ou de subjectivité, d'une part ; et d'autre part, leur situation d'énonciation. L'objectivité journalistique pourrait témoigner d'une transition médiatique dans le sens de la production d'un discours informatif neutre et exempt de partialité.

Notre corpus comporte des textes d'informations journalistiques traitant des sujets politiques. Ce choix n'est pas fortuit, car il s'appuie sur un présupposé théorique selon lequel certains genres échappent à l'examen de l'objectivité comme les billets des lecteurs, les éditoriaux, etc. En effet, Patrick Charaudeau (2005) et Roseline Koren, en substance, considèrent que les articles d'information sont la seule catégorie susceptible d'être examinée à l'aune de l'objectivité. Le corpus obéit donc à ce principe. Les articles choisis abordent les faits politiques survenus pendant la période de transition. Les transformations dans la presse ne sont pas sans rapport avec les mutations sociales et les changements économiques et culturels comme l'avance Charron de Bonville (2000). Ainsi, le changement sociopolitique qu'a vécu le pays après les événements du 14 janvier a charrié dans son sillage la liberté d'expression et l'émergence de plusieurs nouveaux journaux.

Le contexte sociopolitique se caractérise par la chute de l'ancien régime et la suppression des dispositifs traditionnels de contrôle de la presse. Ces nouvelles données ont nourri l'espoir d'une nouvelle presse libre, professionnelle et innovante. L'objectivité s'impose, dans ce nouveau contexte, comme l'un des enjeux auxquels la presse doit faire face pour intéresser le lecteur qui « avait l'habitude de composer avec une information verrouillée, censurée et subjective, voire même à la désinformation dans un paysage pauvre tant sur un plan qualitatif que quantitatif ». (Touati, 2012)

L'objectivité n'est pas le fruit d'un engagement personnel du journaliste, mais elle suppose un contrat tacite avec le public à qui s'adresse l'information. Nous pouvons ici nous inspirer du philosophe Karl Popper¹⁵ pour qui l'objectivité ne serait pas due à l'impartialité personnelle du journaliste, mais au débat public que suppose la diffusion de son information. La communication au public de faits, mis au jour, établis et situés dans leur contexte par les méthodes propres du journalisme, serait à la fois leur passage obligé et, par le regard de tiers (acteurs, témoins, autres médias, lecteurs), leur lieu de validation comme informations objectives. C'est pourquoi, si tant de journalistes cherchent à se débarrasser de l'exigence d'objectivité, le public, lui, continue de la requérir.

L'idée de l'objectivité de presse est fortement liée à l'idée de la démocratie. Ainsi, nous ne pouvons pas informer le citoyen objectivement dans un climat de despotisme et de censure. L'information neutre est l'apanage d'un contexte sociopolitique permettant la production et la diffusion libre de l'information. D'ailleurs, le pilonnage de la notion d'objectivité ne s'est pas posé dans l'ancien régime et n'a pas fait l'objet d'aucun débat. Il découle de ce qui précède que les médias d'une manière générale, et la presse écrite, particulièrement, sont l'enfant du

¹⁵Nous avons extrait cette citation à partir de l'article du chercheur Daniel Cornu intitulé « *L'objectivité journalistique: devoir ou chimère?* ». L'article est disponible en ligne sur le site : <https://www.tdg.ch/signatures/reflexions/L-objectivite-journalistique-devoirouchimere/story/22437387>

chœur de la démocratie. Toutefois, les médias ne peuvent remplir ce rôle sans la régulation de leurs discours afin d'éclairer le récepteur pour qu'il agisse en citoyen responsable. Cette fonction commande, sur le plan linguistique, la manipulation d'une panoplie de stratégies discursives qui font inscrire le discours de presse sous le signe des discours objectifs.

2. Stratégies discursives d'objectivation dans la presse tunisienne

Dans sa mise en scène des faits politiques, nous avons constaté que le journaliste se targue d'une certaine objectivité. Ainsi, pour parer son discours des atouts de la crédibilité, il manipule un ensemble de procédés permettant de marquer son retrait du discours qu'il produit. Nous nous limitons dans le cadre de cette étude aux stratégies les plus explicites comme l'effacement énonciatif, le recours au discours direct, garant d'un engagement neutre, et la prise en charge énonciative.

Effacement énonciatif

L'effacement énonciatif se caractérise par le gommage de l'acte d'énonciation du sujet parlant (le journaliste). Il témoigne, comme le définit Charaudeau, de la façon dont les discours du monde s'imposent au journaliste. Il en résulte une énonciation « apparemment objective, c'est-à-dire, déliée de la subjectivité du locuteur qui laisse apparaître sur la scène de l'acte de communication des Propos et des Textes qui n'appartiennent pas au sujet parlant (point de vue externe). [...] Le sujet parlant n'aurait donc qu'à jouer un rôle de rapporteur dont on sait qu'en réalité il peut être plus ou moins **objectif** ». (Charaudeau, 1992 :649-650). Le discours d'information journalistique se caractérise par ce genre de procédé. En effet, il procède à un effacement des marques de l'énonciation « ce rituel stratégique de l'objectivité » comme l'appelait Gay Tuchman cité par Bastin (2008 :97) conduit à « une anonymisation du monde » (Bastin, 2008 :97), à la présentation du monde qui nous est « donné » par « personne » : en même temps que le monde, suivant ce rituel, nous est donné comme « se disant la capacité à garder la maîtrise d'un discours singulier » (Bastin, 2008 :97 cité par Christine Servais, 2013). De même, l'acte d'informer, qui représente l'enjeu capital de l'énonciation journalistique, suppose un effacement de celui qui informe.

Pour scruter la question de l'effacement énonciatif dans les articles de presse, nous nous inspirons du modèle théorique proposé par Alain Rabatel (2004). Ce dernier parle d'un appareil formel d'énonciation qui, sur le plan linguistique, repose sur les marques qui favorisent le surgissement de l'objet (du discours) indépendamment du locuteur : comme les marques qui affectent la référence nominale et verbale. En nous appuyant sur la conception de Rabatel, nous allons examiner les traces de cet appareil énonciatif et ses manifestations dans notre corpus :

Sur le plan de la référence nominale, nous avons recensé un emploi intensif : (1) du pronom indéfini « on » (qui peut avoir pour effet de dissimuler le « je » du journaliste ; (2) des termes « neutres », non marqués, paraissant échapper à la problématique de la connotation ; (3) des SN précédés de déterminant à valeur générique :

- (1) **On** ne change sa condition que par l'effort, le travail et le talent
- (2) **Les élections** ne sont pas en soi un objectif (24/05/2011)
- (3) **La démocratie** a ses règles qu'il faut accepter indistinctement (28/05/2011)

Sur le plan de la référence verbale, nous avons souligné un usage intensif de certaines impersonnalisations ((4) (4a) (4b)) : cet emploi « diluant la responsabilité inhérente à l'acte d'assertion » (Nolke, 1994 :89) cité par (Rabatel, 2004). Le recours à des phrases averbales, notamment pour le titrage des articles comme l'exemplifie (5) ; L'usage des passivations représente aussi un phénomène constant (6).

(4) **Il est possible** que les résultats ne dégagent pas une majorité moderniste (30/09/2011)

(4a) **Il semble** qu'une des parties de la coalition (...) a engagé des concertations (20/11/2011)

(4b) **Il paraît** que le ralliement de beaucoup d'entre nous au parti (29/10/2011)

(5) **Naissance** d'un mouvement néo-bourguibiste (18/02/2011)

(6) De nombreuses mesures sociales **ont été avancées** pour répondre aux besoins (30/09/2011)

Discours rapporté (DR)

Le discours rapporté représente un phénomène récurrent dans l'écriture journalistique. Il se définit comme : « Une énonciation sur une autre énonciation, l'énonciation citée étant l'objet de l'énonciation citante » (Maingueneau, 2000). L'usage du DR dans l'espace d'un article permet de garantir une certaine objectivité dans la mesure où il peut restituer les autres dires de la façon la plus fidèle possible. Maingueneau pointe son rôle dans le discours journalistique :

Le DR confère à l'énonciation de presse une certaine authenticité en rapportant les paroles mêmes. L'usage de ce genre de stratégie permet au journaliste de **prendre une distance** par rapport aux propos cités. Le journaliste veut se montrer **objectif** et sérieux. (Maingueneau, 2000 : 119-120)

Le rôle du discours rapporté dans les textes d'information est donc loin d'être ignoré. D'ailleurs, dans sa définition la plus usuelle, le DR entretient un rapport étroit avec le concept d'objectivité. Ainsi, l'usage de ce dispositif dans un journal, à titre d'exemple, prétend à une restitution exacte des propos qui ont été dits.

Nous avons remarqué que le journaliste, dans la presse tunisienne d'expression française, fait appel à ce genre de stratégie pour des visées très variées : se démarquer des énoncés qui prêtent à confusion (7) ; faire appel à d'autres discours pour éviter d'insinuer ses présupposés et ses préjugés (8) ; marquer son désengagement dans des sujets sensibles comme le rapport entre la religion et l'Etat (9), etc.

(7) pour **lui**, il faut l'appeler « **gouvernement d'intérêt national** » et non pas « gouvernement d'union nationale » (05/11/2011)

(8) c'est encore une fois le « **to be or not te be** » et rien d'autre. (08/11/2011)

(9) (...) qui était **selon lui** « **proche de l'ancien régime** ». (16/12/2011)

(10) **Ezzaouia** affirme que « sans toucher au texte sacré, il faut encourager la société à aller volontairement sur cette voie ». (26/08/2011)

L'analyse de ces occurrences nous a permis de remarquer que le discours de la presse tunisienne, en recourant à des procédés comme l'emploi du discours autre, tend à une certaine objectivité. En fait, l'enjeu de crédibilité exige que le journaliste ne prenne pas part au récit des événements, qu'il joue le jeu par effacement énonciatif, qu'il rapporte des faits avec précision et fidélité, distance et neutralité.

Prise en charge énonciative

Nous ne pouvons pas traiter la question de l'objectivité sans tenir compte de la question de la prise en charge car, et comme le postule Culioli (1980 : 184), le concept de prise en charge s'appuie sur le fait de « dire ce qu'on croit (être vrai) ». Tout énoncé journalistique suppose la prise en charge implicite des propos. Ainsi, l'énonciation journalistique se déploie en différents marqueurs grammaticaux, syntaxiques ou lexicaux qui prennent plus ou moins en charge un énoncé (Marie Chagnoux, 2008).

De l'effacement énonciatif tel qu'il est défini par Rabatel (2006) aux variations journalistiques proposées par Rosier (1993), il existe une scalarité de la prise en charge énonciative. L'énonciateur journaliste est censé exposer les faits et les opinions sans en assumer la portée. Ceci vise à garantir une certaine objectivité dans la mise en discours des événements. Plusieurs mécanismes s'offrent au journaliste et lui permettent d'attribuer le discours à ses vrais locuteurs. Ces mécanismes peuvent être de deux types :

Les phénomènes citationnels : ils permettent d'attribuer la prise en charge à un énonciateur extérieur. L'énonciateur journaliste, pour rapporter le discours d'un tiers, peut recourir aux mécanismes de la polyphonie énonciative qui instaure une rupture énonciative entre ses propres propos et les différents discours convoqués. Le recours à la citation permet de garantir une certaine objectivité dans la mesure où on s'efforce de présenter les faits sans en assumer la portée. Le phénomène de la citation inclut les différents types de discours rapporté : discours direct (11), discours indirect (12), l'assertion contextualisée (13), etc.

(11) « Ce serait une manière d'introduire la polygamie dans le pays » **disent les uns** « Rien de cela », **rétorquent les autres** « puisque le parti s'est dit jusque-là civil et que l'application de la Chariâa n'est pas dans ses intentions. ». (15/9/2011)

(12) les femmes de la société civile - femmes démocrates- d'autre part **qui estiment qu'ils faut** curer le droit positif tunisien de cette discrimination trop criarde par son " injustice " si on veut parachever l'œuvre d'émancipation de la Femme entamée par Bourguiba (16/3/2011)

(13) « Qu'est-ce qu'il y a d'islamiste dans ce programme » **dit-il** en continuant « A mon sens, cela reflète l'esprit réformateur du monde islamique qui renoue avec l'Homme et le considère en tant que tel dans la sphère politique économique et sociale. »

Le phénomène de la modalisation : il concerne les phénomènes de modalisation du discours favorisant l'instauration d'une certaine distanciation entre l'énonciateur et les propos relatés, notamment lorsque ceux-ci comportent l'expression d'un point de vue. Les phénomènes de modalisation ne portent pas sur les conditions d'énonciation (qui assume l'énoncé) comme les phénomènes citationnels, mais portent plutôt sur l'énoncé lui-même en focalisant sur la vérité de l'énoncé (comment l'énoncé est assumé). Dans l'exemple ci-après, nous constatons que le phénomène de la modalisation ne caractérise pas les propos du journaliste lui-même mais plutôt les dires d'autres protagonistes. Ce phénomène est patent dans la mise en scène des articles que nous avons analysés et peut témoigner d'une certaine distanciation de ces propos.

(14) « Il doit en fait travailler pour le peuple et non pas contre lui », **réitère** le chef de la délégation tout **en ajoutant** que « la police est un élément important pour le peuple qui doit surtout s'adapter à la liberté d'expression et de manifestation ». **M. Ndiaye juge** « qu'il y a beaucoup de choses à faire là-dessus ». « C'est tout un chantier », **enchaine-t-il**, Parlant des abus et des émeutes qui se sont produits dans quelques prisons, le chef de la délégation **a précisé** que les traces de violence sont encore là.

3. Objectivité et problèmes déontologiques et éthiques

Les stratégies discursives déployées dans la mise en discours des faits politique témoignent d'une certaine tendance à l'objectivité. Celle-ci représente l'un des enjeux majeurs auxquels le journaliste doit faire face notamment lorsque le discours touche des dossiers sensibles : le domaine politique.

Le principe d'objectivité, excédant la question linguistique, pose d'autres problèmes d'ordre déontologique et éthique. Nous essayerons, en partant du contexte tunisien, d'interroger la question de l'objectivité journalistique selon ces deux points de vue.

La question déontologique

Pour expliciter le rapport entre l'objectivité journalistique et les règles déontologiques du métier, nous allons définir ce que nous entendons par « déontologie » dans un premier temps. Puis, dans un second temps, nous mettrons en lumière les traits distinctifs du journalisme tunisien et leur rapport avec la déontologie du métier. Pour ce faire, nous allons nous inspirer de la définition qu'avance Patrick Charaudeau (2003) dans le cadre de ses analyses des discours médiatiques :

La déontologie pour un corps social déterminé, tel que le journalisme à titre d'illustration, suppose trois conditions : (1) que celui-ci veille bien se définir une conduite morale dans l'exercice de ses fonctions, au regard de ce qui dans une société est considéré comme bien et mal ; (2) pour ce faire, il édicte un ensemble de règles qui garantissent cette conduite, lesquelles doivent être respectées par tous les membres du corps social, sans exception, constituent des obligations, un devoir, de comportement ; (3) qu'il existe un mécanisme de contrôle faisant que ces règles agissent davantage de façon négative que positive, à savoir qu'à ne pas les respecter on s'exclut « moralement » du corps social, ce qui en fait un mécanisme de sanction.

Dans le monde journalistique tunisien, les règles déontologiques n'étaient pas respectées d'une manière satisfaisante. Beaucoup d'analystes parlent par exemple « d'un manque de repère où les procès d'intention priment sur la neutralité et l'analyse objective des faits » comme le fait remarquer Ben Youssef (2013). De surcroît, la fabrication de l'information exige une infrastructure et des ressources humaines qualifiées dans différents domaines. Or, dans le contexte tunisien, nous parlons des difficultés financières et un manque de professionnalisme ce qui pourrait nuire à la fabrication d'une information neutre et objective.

En ce qui concerne les mécanismes de contrôle, nous assistons à des balbutiements pour régler le secteur de l'information médiatique. L'installation, un peu tardive, d'une instance, comme La HAICA¹⁶, n'a pas résolu les grands problèmes. Cette nouvelle institution s'est occupée du secteur audiovisuel et a accordé peu d'importance à la presse écrite qui n'a fait l'objet d'aucune forme d'autorégulation comme le souligne le chercheur en sciences de l'information et de la communication Sadok Hammami (2015). Pour prétendre à l'objectivité, la presse doit répondre aux exigences de la spécialisation et le respect de la déontologie.

Il est patent que la question de l'objectivité de la presse ne doit pas se poser sans prendre en considération le respect des normes déontologique. Le discours de presse, qui est par

¹⁶ La Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle ou HAICA est une instance constitutionnelle tunisienne chargée de l'organisation du domaine audiovisuel en Tunisie. L'instance est fondée le 3 mai 2013 par le décret-loi n° 116 du 2 novembre 2011

définition un discours institutionnel, doit obéir, également, à un ensemble d'exigences éthiques.

La question éthique

Le discours de presse n'est pas un discours autogène, car il s'inscrit et se développe dans un cadre socioculturel qui définit les normes du **Bien** et du **Mal**. La parole journalistique doit respecter la finalité éthique dans sa transmission de l'information au nom des valeurs démocratiques. Ainsi, il faut informer le citoyen pour qu'il prenne part à la vie publique.

Dans une période de transition politique, le respect des règles éthiques confère au discours de presse plus de crédibilité, car la finalité éthique exige l'instance de la production journalistique à traiter l'information, à rapporter les faits et à commenter les événements de la façon la plus crédible possible. Le respect et l'application des normes éthiques représentent non seulement des contraintes qui s'exercent sur le journaliste, mais également des moyens subtils pour objectiviser le discours de presse. Une information qui se veut objective doit, avant tout, prendre en compte les normes éthiques que recèle le travail journalistique.

Le sociologue allemand Max Weber (cité par Charaudeau, 2003) distingue dans ce cadre « éthique de conviction » et « éthique de responsabilité ». Le premier type concerne le choix d'engagement que l'individu croit être la valeur supérieure à laquelle il adhère. Il s'agit d'un choix subjectif ce qui ne pourrait pas rimer avec le discours médiatique. Le deuxième type caractérise les choix d'engagement en fonction des contraintes extérieures qui modifient ses actions. Ce type semble le plus approprié pour la production d'un discours neutre dans la mesure où on cherche à établir des règles universelles auxquelles on adhère. Nous dépassons le cadre de la « conviction » (subjective) pour viser des valeurs communes (objectives).

L'application des règles éthiques n'était pas aisée dans le contexte tunisien. En effet, nous avons remarqué que l'appartenance à une institution médiatique qui prétend l'indépendance et la prise de la même distance des différentes sensibilités ne pourrait garantir en aucun cas la production d'une information objective. D'une manière générale, dans le cas du discours de la presse tunisienne, nous parlons d'un « manque de repères où les procès d'intention prime sur la neutralité et l'analyse objective des faits » comme le constate le chercheur en journalisme tunisien Mohammed Ben Youssef (2013).

Conclusion

L'analyse de la mise en scène des faits politiques nous a montré à quel point le contexte est déterminant dans la production d'un discours journalistique tendant à l'objectivité. Ce nouveau contexte, favorisant l'apparition d'une information impartiale et neutre, a contraint les journalistes à réguler leur discours dans le sens d'une objectivation des messages produits. Le débat sur l'objectivité de la presse, excédant l'aspect linguistique et situationnel, recèle des problématiques d'ordre déontologique et éthique. Ces paramètres contribuent, eux aussi, à la production d'un discours sérieux dont l'objectivité représente l'un des crédos à respecter.

Références Bibliographiques

- BEN REJEB, B. (2000). Le discours du journal: rhétorique du discours journalistique. Presse officielle de la République Tunisienne.
- BEN YOUSSEF, M. (2013). Les médias à l'épreuve du 14 janvier. L'Économiste maghrébin, 8 avril. (Enligne).<http://www.leconomistemaghreb.com/2013/04/08/les-medias-a-lepreuve-du-14-janvier/>. Page consultée le 16 avril 2013.
- BRIN, C, CHARRON, J, DeBonville, J. (2004). Nature et transformations du journalisme. Théories et recherches empiriques. Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- CHAGNOUX, M. (2008). Informer sans s'engager : variations de prise en charge énonciative dans les sujets d'actualité. Article achevé.
- CHARAUDEAU, P. (2005). Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours, De Boeck-Ina, Bruxelles.
- CHARAUDEAU, P. (1992). Grammaire du sens et de l'expression. Paris, Hachette Education.
- CHARAUDEAU, P. (2003). «Les médias, un manipulateur manipulé, in La manipulation à la française, Ed. Economica, (consulté le 1er février 2019 sur le site de Patrick Charaudeau - Livres, articles, publications).
- CHARAUDEAU, P. (1992). Grammaire du sens et de l'expression. Paris, Hachette Education.
- Cornu, D. (2010). L'objectivité journalistique: devoir ou chimère? L'article est disponible en ligne sur le site : <https://www.tdg.ch/signatures/reflexions/L-objectivite-journalistique-devoirouchimere/story/22437387>.
- HAMMAMI, S. (2015). « La presse tunisienne : transformations et continuités ». In : Revue Tunisienne de la Communication. Numéro double 63/64 - Juillet 2014 /Janvier 2015. Institut de Presse et des Sciences de l'Information.
- MAINGUENEAU, D. (2000). Analyser les textes de la communication. Paris, Nathan.
- MOIRAND, S. (2007). Les discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre. Paris, PUF.
- POPPER, K. (1945). La société ouverte et ses ennemis. Tome II : Hegel et Marx (trad. fr.de : The Open Society and its Enemies. Londres, 1945). Paris, Seuil.
- RINGOOT, R. (2014). Analyser le discours de presse. Paris, Armand Colin.
- RABATEL, A. (2004). « L'effacement énonciatif dans les discours rapportés et ses effets pragmatiques ». In: Langages, 38^e année, n°156, Effacement énonciatif et discours rapportés. pp. 3-17;doi : 10.3406/lgge.2004.960 http://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_2004_num_38_156_960.

RABATEL, A. (2006). L'effacement de la figure de l'auteur dans la construction événementielle d'un « journal » de campagne électorale et la question de la responsabilité, en l'absence de récit primaire Semen, 22.

ROSIER, L. (1993). Le discours rapporté. Histoire, théories, pratiques. Bruxelles, Paris : Duculot.

SERVAIS, C. (2013). Énonciation journalistique et espace public. Communication mis en ligne le 13 décembre 2013, consulté le 28 avril 2014. URL : <http://communication.revues.org/5058> ; DOI : 10.4000/communication.5058.

TOUATI, Z. (2012). Presse et révolution en Tunisie : rôle, enjeux et perspectives. Journal for Communication Studies, vol. 5, no. 1(9) / 2012: 139-150 ISSN 1775-352X.